

FORMULES SENIORS Prix de base Prix défiscalisé*

PARCOURS PEDAGOGIQUE

*Offre réservée aux débutants de plus de 60 ans

MODULE 1 INITIATION A L'INFORMATIQUE AVEC BASES DU TRAITEMENT DE TEXTE

- Mise en route et arrêt du PC
- Utilisation du clavier
- Utilisation de la souris
- Utilisation d'un traitement de texte
- Recommandations pour l'utilisation de votre PC

199 € 99,50 €

3 sessions de 2h00

MODULE 2 INITIATION A INTERNET WEB ET MESSAGERIE

- Utilisation de Google
- Utilisation de la messagerie
- Utilisation du tchat
- Recommandations pour l'utilisation d'Internet

199 € 99,50 €

3 sessions de 2h00

MODULE 3 INITIATION AU TRAITEMENT DE L'IMAGE

- Manipulation des supports de stockage (appareil photo, carte mémoire, CD, etc.)
- Transfert, organisation des dossiers sur le PC
- Utilisation d'un logiciel de retouche (enlever les yeux rouges, etc.)
- Recommandations pour le stockage numérique

199 € 99,50 €

3 sessions de 2h00

MODULE 4 EXERCICES ACCOMPAGNES PERFECTIONNEMENT DES 3 MODULES PRECEDENTS

- Perfectionnement du traitement de texte (publipostage, etc.)
- Téléchargement sur le Web, utilisation d'une webcam, etc...
- Gravure de CD, DVD (photos, vidéos, musique)
- Mise en application de vos connaissances

249 € 99,50 €

3 sessions de 2h00



Numéro d'agrément N/250608/F/013/S/089
SIRET : 350 122 883 00035 - NAF : 6202A
RCS/RM : 350 122 883 Marseille

Les avantages fiscaux

Les services à la personne s'adressent à tous et à tous les âges.

Cependant, certaines personnes bénéficient d'aides en raison de leurs spécificités.

En choisissant **MICRO TERA** vous optez pour une entreprise agréée par l'Etat.

Réduction ou crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées

• Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de **50 %** des sommes versées pour les services à la personne.

Pour le service d'assistance informatique, vous pouvez déduire jusqu'à 500 €, soit une dépense réelle de 1 000 €/an maximum.

• Si vous n'êtes pas imposable, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de **50 %** des sommes versées en services à la personne, si vous êtes une personne ou un ménage actif.

Pour bénéficier de l'avantage fiscal (réduction d'impôt ou crédit d'impôt), il suffit d'inscrire dans la déclaration de revenus les sommes dépensées (montant facturé par MICRO TERA) et de joindre l'attestation annuelle transmise (avant le 31 janvier de l'année suivante) par nos soins sur support papier ou électronique.

Nos Engagements

- Relation clientèle
- Sens de l'analyse
- Compétences techniques
- Respect des normes de sécurité
- Confidentialité

Document non contractuel

Ne pas jeter sur la voie publique. Copyright © Micro Tera 2008



Services Informatiques & Internet à Domicile

- Installation
- Assistance
- Formation

06 80 95 94 03

<http://www.microtera.fr>

contact@microtera.fr



Economisez jusqu'à **50%** de vos dépenses*.

*Voir conditions au dos. Tarifs au 01/09/2008

